VALIDATION DU BILAN DE CHASSE CERVIDÉS - ESOD

Notice d'utilisation

SE CONNECTER A L'INTERFACE DE SAISIE

1) Scannez le QR code ci-joint avec l'appareil photo de votre téléphone ou de votre tablette et cliquez sur le lien qui s'affiche sur votre écran pour accéder directement à votre espace adhérent.
Si cela fonctionne passez à **l'étape 5, sinon** passez à **l'étape 2**.

2) Saisissez "**FDC 33**" ou "**Fédération départementale des chasseurs de la Gironde**" dans la barre de recherche de votre moteur de recherche (google ou autre) et cliquez sur "**Recherche**".

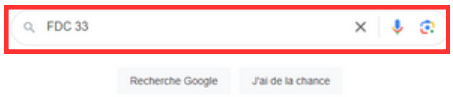

3) Le résultat de la recherche s'affiche.
Cliquez alors sur la première ligne "**Accueil – Fédération des chasseurs**".

4) Une nouvelle fenêtre s'ouvre sur la page d'accueil du site internet de la FDC 33.
Vous trouverez à gauche de l'écran l'icône "**Accès adhérents**". Cliquez sur "**Accéder** ".

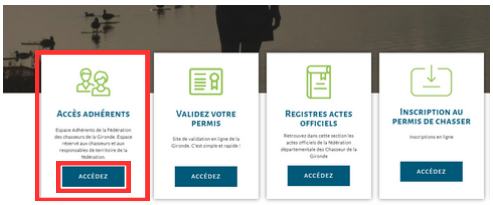

5) La page d'accès à votre espace adhérent s'ouvre. Saisissez l'**identifiant** et le **mot de passe** de votre territoire, puis cliquez sur "**Connexion**".

***NB** : en tant que responsable de territoire, vous disposez d'un accès différent de l'interface chasseur. N'utilisez donc pas vos identifiant chasseur mais bien responsable de territoire.*
*Si vous avez perdu votre identifiant et votre mot de passe, merci de faire un mail à : **bilannumérique@chasseurdefrance.com***

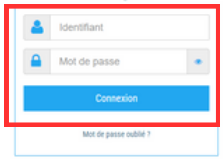

6) Vous accédez ainsi à l'espace adhérent de votre territoire. Cliquez alors sur l'icone "**Saisir mes prélèvements**".

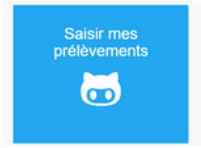

Vous êtes maintenant prêt pour la validation de votre bilan de chasse.

EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, RÉFÉREZ-VOUS AUX PAGES INDIQUÉES CI-DESSOUS :

CAS N°1 : VOUS ÊTES À JOUR DANS VOS DÉCLARATIONS DE PRÉLÈVEMENTS → Allez en page 2

CAS N°2 : MES DÉCLARATIONS DE PRÉLÈVEMENTS SONT ERRONÉES OU INCOMPLÈTES → Allez en page 3

CAS N°3 : JE N'AI EFFECTUÉ AUCUNE DÉCLARATION DE PRELEVEMENTS AU COURS DE LA SAISON → Allez en page 4

CAS N°1 : VOUS ÊTES À JOUR DANS VOS DÉCLARATIONS DE PRÉLÈVEMENTS

1) Cliquez sur **“Valider mon bilan final CERVIDÉS et ESOD 2024/2025”** dans le menu situé sur la partie gauche de votre écran.

2) Une nouvelle fenêtre **“Bilan de chasse”** s’ouvre alors. Consultez le tableau récapitulatif des prélèvements par espèce, mois et mode de chasse (affût/approche et battue).
Vérifiez l’exactitude des informations renseignées automatiquement.
Si elles sont correctes, passez à l’étape suivante sinon allez à l’étape 3 de la page 3 et suivez les étapes.

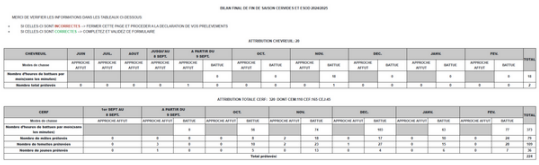

3) Faites défiler la page vers le bas pour accéder au **bilan ESOD**.
Renseignez les informations **pour chaque espèce**.
En cas d’absence de prélèvement, indiquez “0”.
Pour modifier une valeur, cliquez sur la case correspondante et saisissez directement le nombre souhaité ou utilisez les boutons “+” et “-”.
Les données sur le renard sont préremplies à partir des déclarations de prélèvements mais peuvent être modifiées au besoin.

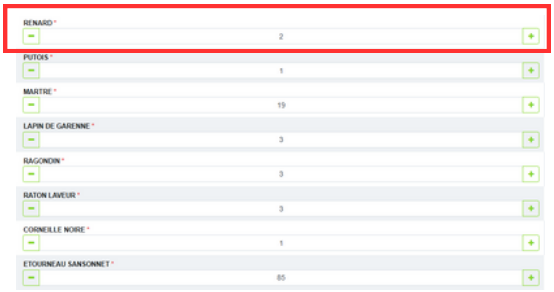

4) Faites défiler la page vers le bas pour accéder à l’**avis sur l’évolution des populations**.
Pour les espèces chevreuil et cerf, le responsable de territoire doit indiquer son avis sur l’évolution des populations.
Cliquez sur le terme choisi *: augmentation, stabilité, diminution ou absence.*

5) Faites défiler la page vers le bas pour accéder à la **validation des informations saisies**.
La phrase indiquant **“Je certifie l’exactitude des données et je valide le bilan”** est accompagnée de deux options : “Oui” ou “Non”.

- Si vous cliquez sur “**Non**” puis sur le rectangle vert “**Valider**”, les données déjà saisies sont sauvegardées MAIS **le bilan définitif n’est pas validé**.

Cette option vous permet de **mettre en attente votre bilan** pour effectuer des vérifications ou des modifications dans les informations saisies.
Vous pouvez ensuite fermer la page de bilan pour aller modifier les informations souhaitées (allez à l’étape 3 page 3 et suivez les étapes).

- Si vous cliquez sur “**Oui**” puis sur le rectangle vert “**Valider**”, **vous validez définitivement votre bilan et** ne pourrez plus y apporter de modifications.

Dès lors, un **visuel de confirmation** apparaît en bas à droite de votre écran.
Vous recevrez également un **mail d’accusé de réception** avec le bilan en pièce jointe au format PDF.
Il est également possible de **télécharger le bilan** en cliquant sur l’icône PDF en bas à droite, sous la ligne encadrée en vert “Bilan PDF”.

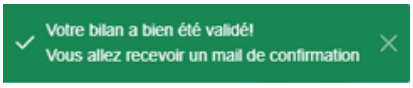

Votre bilan de chasse cervidés - ESOD est désormais validé pour la saison en cours.

CAS N°2 : VOS DÉCLARATIONS DE PRÉLÈVEMENTS SONT ERRONÉES OU INCOMPLÈTES

1) Cliquez sur **“Valider mon bilan final CERVIDÉS et ESOD 2024/2025”** dans le menu situé sur la partie gauche de votre écran.

2) Une nouvelle fenêtre **“Bilan de chasse”** s’ouvre alors. Sur celle-ci, vous pouvez visualiser par espèce un récapitulatif par mois et par mode de chasse (affût/approche et battue) du nombre de prélèvements, ainsi que le nombre d’heures de battues. Ce tableau vous permet d’identifier les erreurs éventuelles par mois et par mode de chasse.

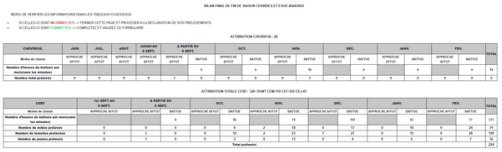

3) Si **une ou plusieurs erreurs ont été détectées,** fermez le bilan grâce à la petite croix verte ✖ en haut à droite de la fenêtre "Bilan de chasse".

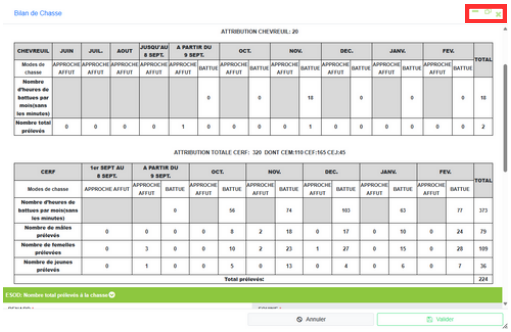

4) Pour cette étape, nous vous conseillons de vous référer à votre ou vos **carnets de battue**.

Deux cas sont possibles :

- **<u>Il manque</u> une ou plusieurs déclarations de prélèvements**. Il est nécessaire de les ajouter. **Cliquez sur “Déclarer un prélèvement”**, représenté par un “+” noir sur le volet gauche de votre écran, puis **suivez la procédure habituelle de déclaration d’un prélèvement**. Une notice et une vidéo explicatives sont disponibles en cliquant sur “Notice explicative” ou “Vidéo tutoriel” en-dessous du bandeau vert “Aide à la déclaration des prélèvements “ sur le volet gauche de votre écran.

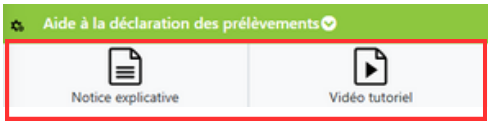

- **<u>Il y a une erreur</u> sur une ou plusieurs déclarations déjà saisies**. Il est nécessaire des les corriger. **Cliquez sur “Afficher mes battues saisies”** ou **“Afficher mes tirs Approche/Affût saisis”**. Cliquez sur la déclaration concernée, une fenêtre récapitulative s’ouvre. Cliquez ensuite sur le crayon vert en haut à droite. Les champs deviennent alors modifiables. Apportez vos modifications et cliquez sur le rectangle vert “**Valider**”.

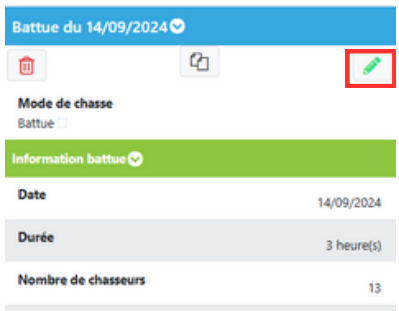

5) Cliquez sur le symbole 🔄 en haut du volet gauche de votre écran pour réactualiser vos données. **Cliquez à nouveau sur “Valider mon bilan final CERVIDÉS et ESOD 2024/2025”.**
Le tableau bilan se réaffiche sans erreur.

Vous pouvez passer à l’étape 3 de la page 2.

CAS N°3 : VOUS N'AVEZ EFFECTUÉ AUCUNE DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENTS AU COURS DE LA SAISON

1) Prenez votre **carnet de battue** et **saisissez l'ensemble de vos prélèvements** depuis le début de la saison en cours.
Pour cela, **cliquez sur "Déclarer un prélèvement"**, représenté par un "+" noir sur le volet gauche de votre écran **puis suivez la procédure habituelle de déclaration d'un prélèvement.**
Une notice et une vidéo explicatives sont disponibles en cliquant sur "Notice explicative" ou "Vidéo tutoriel" en-dessous du bandeau vert "Aide à la déclaration des prélèvements " sur le volet gauche de votre écran.

Lorsque vous êtes à jour dans vos déclarations de prélèvements, vous pouvez passer à l'étape 1 de la page 2.

RETROUVEZ LES TUTORIELS VIDÉOS DE LA FÉDÉRATION SUR YOUTUBE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES !

VALIDER UN BILAN DE CHASSE

DÉCLARER VOS PRÉLÈVEMENTS

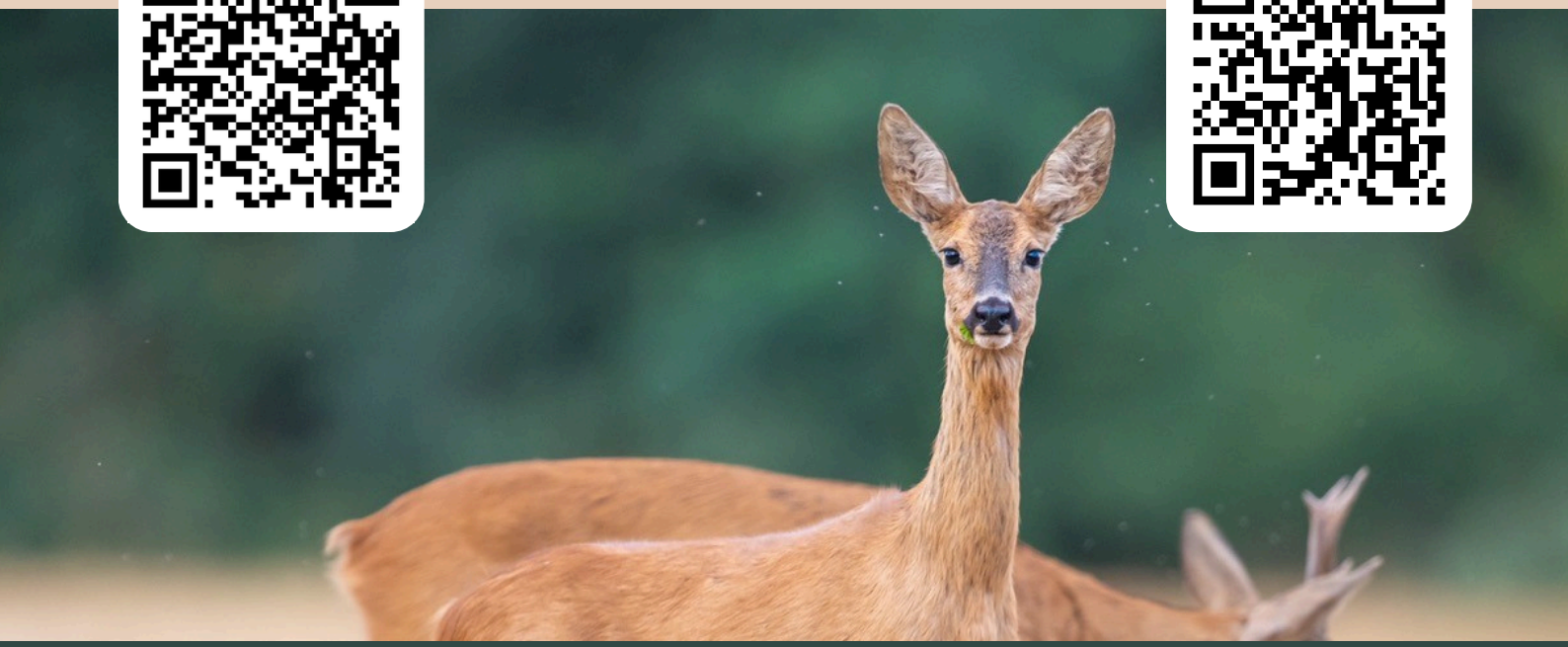

EN CAS DE BESOIN, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOTRE ÉQUIPE TECHNIQUE AU 05.57.88.57.00 OU PAR MAIL : BILANNUMÉRIQUE@CHASSEURDEFRANCE.COM